



Motion du Conseil syndical du SNUDI FO 44 réuni le 21 mars 2024

Le Conseil syndical du **SNUDI FO 44** s'inscrit pleinement dans la mobilisation en cours dans le département et l'ensemble du pays contre la casse de l'Ecole publique.

Les réformes mises en place par le gouvernement, que ce soit la loi Rilhac, l'Acte 2 de l'école inclusive ou bien celle du « Choc des savoirs » dégradent et vont dégrader encore plus les conditions d'enseignement des élèves et les conditions de travail des personnels : (classes surchargées, manque de remplaçants, manque d'AESH)

Au delà du manque de moyens, ces réformes remettent en cause la liberté pédagogique des enseignants (avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés) et les dépossèdent de leur expertise professionnelle, notamment par l'imposition d'évaluations nationales standardisées à tous les niveaux.

C'est pourquoi :

- Le Conseil syndical appelle tous les collègues PE à déclarer leur intention de se mettre en grève jusqu' aux vacances de printemps en utilisant le modèle de courrier joint, ce qui permet de contourner le SMA (qui impose aux PE un délai de prévenance de 48h) tout en étant totalement réglementaire. Pour rappel, cette déclaration n'engage nullement à être gréviste mais permet de l'être à tout moment.
- Le Conseil syndical appelle tous les collègues à faire remonter les besoins de leurs écoles en chiffrant :
 - le nombre de jours d'absence non-remplacée PE et AESH depuis la rentrée de septembre
 - le nombre de notifications MDPH non pourvues
 - le nombre de personnels manquants (RASED, infirmières et médecins scolaires)
 - le nombre d'élèves par classe en cas de fermeture
 - le nombre de classes en plus si la règle des 24 en GS-CP-CE1 s'appliquait à tous les niveaux
- Le Conseil syndical appelle tous les collègues à poursuivre la mobilisation avec les parents d'élèves en :
 - communiquant le chiffrage fait pour leur école / manque de moyens auprès des parents d'élèves (à l'aide du tract joint)
 - se rapprochant des collègues des écoles et collèges de leur secteur pour organiser des opérations de blocage coordonnées (type école morte...) avec l'aide des parents d'élèves
 - diffusant l'appel à la manifestation du samedi 23 mars

- Le Conseil syndical appelle tous les collègues à signer et diffuser les pétitions intersyndicales :
 - Contre le choc des savoirs : <https://www.mapetition.org/non-choc-savoirs/index.php>
 - Pour l'arrêt des évaluations obligatoires : <https://lapetition.fr/arret-evaluations-obligatoires-imposees#>

Le Conseil syndical du Snudi FO 44 revendique :

- l'abandon du « Choc des savoirs »
- l'abandon des réformes Macron de la maternelle à l'enseignement supérieur
- la création de tous les postes statutaires nécessaires dans l'Education Nationale
- l'augmentation des rémunérations pour tous les personnels

**Contre le choc des savoirs,
Pour un choc des moyens et des salaires !**